



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Mesures pour lutter contre la crise sanitaire liée au COVID-19

### **Réouverture des théâtres, cinémas et salles de spectacles, renforcement du soutien aux acteurs culturels**

**Le 19 décembre 2020, les théâtres, cinémas et salles de concerts et de spectacles pourront rouvrir leurs portes. Le Conseil d'Etat poursuit sa politique de desserrement progressif des mesures prises pour faire face à la deuxième vague avec cette étape importante pour les milieux culturels qui sont durement frappés par la crise liée au COVID-19. Mesure forte de soutien supplémentaire au monde de la culture, plusieurs centaines de bourses seront accordées aux acteurs culturels pour un montant total de 3 millions de francs et un programme d'achat d'œuvres est également lancé.**

L'ampleur et l'intensité de la deuxième vague de COVID-19 ont contraint le Canton à adopter cet automne des mesures fortes pour freiner les nouvelles contaminations. Les musées, les cinémas, les théâtres et les salles de spectacles ont dû fermer leurs portes. Ce nouvel arrêt des activités, couplé au manque de prévisibilité sur l'avenir, augmente la pression sur les acteurs culturels et met en péril les plus précaires.

Coordination intercantonale et poursuite de la politique de desserrement

Le 25 novembre dernier, le Conseil d'Etat a pu déterminer une date pour la réouverture des musées au 1er décembre et des restaurants et lieux de cultes au 10 décembre 2020. Suite aux discussions initiées par la conseillère d'Etat Cesla Amarelle sur le plan intercantonal, le Conseil d'Etat a arrêté la date du 19 décembre pour autoriser la réouverture coordonnée des lieux culturels dans le même temps que les cantons de Genève, Neuchâtel et Fribourg, alors que Berne et le Jura le feront quelques jours plus tôt (cf. communiqué de la CIIP annexé). Au-delà des aspects économiques, les milieux culturels peuvent ainsi à nouveau assumer leurs rôles essentiels de cohésion, de repère et d'éclairage sur le monde et répondre à la demande légitime du public. Cette décision est toutefois conditionnée à l'évolution de la situation épidémiologique qui fait l'objet d'une attention soutenue de la part des

autorités politiques et sanitaires.

La réouverture des scènes culturelles se fera dans les limites posées par la Confédération et donc avec une jauge maximale de public à 50 personnes. Elle nécessitera, comme par le passé, le respect strict des concepts de protection développés pour le monde de la culture et dont l'application rigoureuse par leurs exploitants a pu être constatée les semaines et mois avant la deuxième vague de COVID-19. Par ailleurs, pour que cette réouverture puisse s'inscrire dans la durée, la vigilance du public et l'application rigoureuse des mesures de protection sont indispensables. Comme pour le reste de la vie sociale, une grande prudence sur le plan sanitaire est de mise.

#### Renforcement cantonal de soutien aux acteurs culturels

Le Canton a déjà alloué des montants importants afin de soutenir la culture depuis le début de la crise sanitaire. Le premier train de mesures financées par la Confédération et le Canton s'est élevé à 39 millions de francs. Par le biais de la nouvelle Ordonnance fédérale COVID-19 Culture, un second montant de 26 millions permet d'indemniser et de soutenir les entreprises culturelles jusqu'à fin 2021. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) met désormais en œuvre de nouvelles aides pour soutenir directement la création des actrices et acteurs culturels à titre individuel. Plusieurs centaines de bourses de recherche et de développement leur seront accordées. La procédure choisie est simple et rapide: les inscriptions seront ouvertes dès la mi-décembre 2020 sur [le site du Service des affaires culturelles](#), les décisions d'octroi et les versements auront lieu dès le mois de février 2021 pour un total de 3 millions de francs. La politique d'achat des musées cantonaux sera également renforcée pour acquérir des œuvres d'artistes plasticiens en exercice.

La décision coordonnée de réouverture et le renforcement cantonal du soutien aux acteurs culturels donnent des impulsions en faveur d'un avenir placé sous le signe d'une offre culturelle forte et renouvelée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 décembre 2020

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

DCIRH, Nicole Minder, cheffe de service, Service des affaires culturelles, [nicole.minder\(at\)vd.ch](mailto:nicole.minder(at)vd.ch)

#### **TÉLÉCHARGEMENTS**